

BUREAU DE DOUANE DE FERNEY-VOLTAIRE
ROUTE DE GENEVE BP 137
01 216 FERNEY-VOLTAIRE Cedex
Tel: 09 70 27 31 83
FAX: 04.50.40.09.55
E-mail:r-ferney-voltaire@douane.finances.gouv.de

**Chaque document demandé
Doit être accompagné de 2
PHOTOCOPIES**

NOTE D'INFORMATION

Vous transférez en SUISSE votre résidence principale
insallée dans l'U.E

Tous ces DOCUMENTS sont à fournir lors du 1er passage des marchandises:

- ➔ Un document prouvant que vous établissez votre résidence en Suisse (bail d'habitation en suisse, titre de propriété ...)
- ➔ Un inventaire valorisé, détaillé, estimatif, article par article en EUROS daté et signé.
Cet inventaire doit reprendre tous les meubles y compris les véhicules (marques et numéros de série pour le matériel informatique, appareils électriques, numéro de châssis pour les véhicules ...)
- ➔ La carte grise originale des véhicules
- ➔ Une pièce d'identité pour chaque personne qui déménage
- ➔ Une procuration donnant pouvoir au déménageur ou à un tiers en votre absence.

Attention pour les véhicules: si le véhicule exporté est en plaques hors taxes, d'autres formalités sont obligatoires. S'adresser au service des douanes pour de plus amples informations.
Une fois le véhicule exporté, il perd son caractère communautaire, il est donc réputé tiers et devra faire l'objet d'une réimportation ce qui impliquera un dédouanement.

Attention: vous pouvez avoir des taxes à payer à l'exportation sur la bijouterie, la joaillerie, l'orfèvrerie, la monnaie, les tapis, les objets d'art, de collection ou d'antiquité (meubles, tableaux ...) etc ...